

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG Centre national de gestion

Arrêté du 19 décembre 2016 établissant la liste d'aptitude du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux au titre de l'année 2017, en application de l'article 5 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié

NOR : AFSN1631049A

La directrice générale du Centre national de gestion,
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'article L. 6141-1 du code de la santé publique ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2007-1939 du 26 décembre 2007 relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;
Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2007 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;
Vu l'avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux qui s'est réunie en séance le 15 décembre 2016 ;
Vu les résultats proclamés par le jury de fin de formation qui s'est réuni à l'École des hautes études en santé publique en séance le 9 décembre 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2017, en application de l'article 5 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié, les élèves directeurs suivants, ayant satisfait aux épreuves de fin de formation du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux emplois dudit corps :

M. ABOUDHARAM Florent.
Mme ALMEIDA Mélanie.
Mme ANTOINE Solveig.
Mme BERLING Lisa.
Mme BERNADAT Nathalie.
M. BRAULT Guillaume.
Mme BRIOIS Marine.
Mme BURNOUF Clémence.
Mme BUTAULT Anne-Laure.
Mme CANU Maëva.
Mme CHICHE Aurore.
Mme COUNY Anne.
Mme DARMOIS Marie-Cécile.
Mme DEDUIT Sissie.

Mme DELAGE Louise.
M. DELIEZ Franck.
Mme FELIPE Anne.
M. FRION Laurent.
Mme GOLOKO Oumou.
Mme GONZALEZ Sarah.
Mme GOURDINE Sarah.
M. GUILLEVIN Stéphane.
M. GUINGOUIN Gérard.
M. GUYOT Matthieu.
M. HAMMOU-KADDOUR Zouhir.
Mme KHOUYANI Mariam.
M. KUBOT Jean-Christophe.
M. LABRIERE Antoine.
M. LAFOND Julien.
Mme LE DUOT Camille.
Mme LE MARCHAND Léa.
Mme LE NEVEU-DEJAULT Violette.
Mme LE TEXIER Marion.
M. LEHENE Géo.
M. LOZE Didier.
Mme MAGNIN Valeh.
Mme MAINARD Delphine.
Mme MARCHAND Mbotimasy Hassanat.
M. MARIE-ANNE Fabrice.
Mme MARTY Clémentine.
Mme MAUVIGNEY Nina.
Mme MAZEREAU Anne.
Mme MIGGE Marie.
Mme MONTASTRUC Béatrice.
Mme OMBALA Prisca.
Mme PARTHENAY Laurence.
M. PASQUIER Joan.
Mme PEIFFER Pascale.
Mme PENSEREAU Marie-Yuki.
Mme PIMENTEL PEREIRA Marie-Lise.
Mme RAMJATTAN Reminie.
Mme RENAUD Sonia.
Mme ROBUCHON Pauline.
Mme ROINSARD Fanny.
Mme RUP Adeline.
M. RUSSIER Christophe.
Mme SAMYN Stéphanie
Mme SCHRUB Sylvie.
Mme SLADEK Lauriane.
Mme SORINA Hélène.
Mme TECHER Marlène.
M. THEVENOT Marc-Antoine.
Mme THIBAULT Natacha.
Mme THOËR LE BRIS Maiwenn.

Mme TONNELIER Tiphaine.
Mme UGER Agnès.
Mme WATTELIER-LEBAUDY Jenny.
Mme WELTIN Lénaïc.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 19 décembre 2016.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,
D. TOUPILLIER*